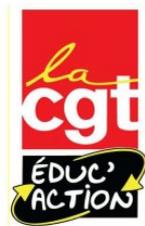


Motion de l'AG des grévistes de l'éducation, soutenue par les syndicats :



Les femmes, grandes gagnantes : MENSONGE !

Actuellement, les femmes sont en effet déjà perdantes. **Elles touchent en moyenne 23 % de moins que les hommes** : inégalités salariales, temps partiels imposés par certains secteurs ou choisis pour éduquer les enfants ou par fatigue, notamment due à la charge que représente de cumuler vie familiale et professionnelle.

SALAIRES MOINS ÉLEVÉS = RETRAITES MOINS ÉLEVÉES : 42 % de moins en moyenne !



Au lieu de s'attaquer sérieusement à l'inégalité femmes/hommes, le patriarcat a mis en place différentes compensations, fidèle à la politique du pansement :

- réversion de la pension de l'époux ou de l'épouse à hauteur de 50 % environ, à partir de 55 ans,
- entre 2 et 8 trimestres de bonification par enfant, permettant de partir plus tôt ou d'éviter les décotes,
- une bonification de 10 % de la pension à partir du troisième enfant.

**En résumé, si les femmes veulent s'en sortir, elles doivent se marier et faire des enfants !
Quid des autres, celles qui ne se seront pas mariées et qui n'auront pas eu d'enfants ?**

Avec le projet Macron/Delevoye, il n'y a pas de progrès, d'abord parce que le problème de l'inégalité salariale n'est pas évoquée, et les mesures de compensation sont pires que ce qui existe déjà.

Actuellement, la retraite moyenne des femmes est de 1000 euros. Promettre un minimum de 1000 euros n'est donc pas une avancée, d'autant que c'est À CONDITION D'AVOIR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE. Combien de femmes arriveront à tenir une carrière complète ? Surtout avec la suppression du calcul sur les 6 derniers mois ou les 25 meilleures années, pour un calcul sur l'ensemble de la carrière.

Les compensations seront beaucoup moins avantageuses :

- 5 % d'augmentation de la pension dès le premier enfant, MAIS À SE PARTAGER DANS LE COUPLE. Exit les gains de trimestres !
- Pension de réversion à hauteur de 70 % de la retraite du couple, seulement à partir de 62 ans. 70 % d'une retraite misérable, ça représente combien ? Ce ne sera plus possible de toucher cette pension pour les divorcées et les remariées.

LE SYSTÈME EST DONC BIEN ENCORE PLUS INÉGALITAIRE. LES FEMMES PARTIRONT MASSIVEMENT AVANT LES 64 ANS ET TOUCHERONT DONC TOUJOURS DES RETRAITES INSUFFISANTES.